Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 029-252900113-20261015-LOL_15102026_F-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
FINISTÈRE

2026/04/06

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DES EAUX DU POHER
Mairie de Landeleau

Séance du 15 octobre 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Comité syndical	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
08	08	08

Date de la convocation
Le 17 septembre 2026
Date d'affichage

L'an deux mil vingt-six,
et le quinze du mois d'octobre,
à 10h00, le Comité du SYNDICAT DES EAUX DU POHER,
légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de LANDELEAU, sous la présidence de M. Yvon COQUIL.

Présents pour :

Cléden-Poher	:	**P.Y QUILTU. A. LE GUEN**
Landeleau	:	**Y. COQUIL. J. F. SARREAU.**
Spézet	:	**S. LE MOAL. N. COUTELLER.**
Saint-Hernin	:	**E. LE BIHAN. E. LE LOUARN**

Absents titulaires : **R. LE COENT**

Objet de la Délibération
Sécurisation du réseau de refoulement – distribution : Tronçons n° 1 et 3
Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

M. le Président rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 17 juillet 2025, les rapports avant-projet portant sur les travaux des tronçons n° 1 et 3 de l'opération de renforcement de la conduite d'AEP entre l'usine de Moulin Neuf sur la commune de Landeleau et le réservoir de Bellevue sur la commune de Saint-Hernin a été validé, et le lancement du marché de travaux autorisé.

Cette opération, issue de l'étude schéma directeur engagée en 2016 et actualisée en 2020 à l'échelle du territoire du syndicat des Eaux du Poher, porte sur la reprise du tronçon n° 1 situé entre Moulin-Neuf (Landeleau) et Croix Quemener (Cléden-Poher) pour un linéaire de 2 890 m, et du tronçon n° 3 situé entre le chemin communal de Kerguz et le réservoir de Bellevue (Saint-Hernin) pour un linéaire de 5 005 m.

Le coût global de l'opération est estimé à 1 613 989,00 € HT, soit 713 303,00 € HT pour le tronçon n° 1 et 900 686,00 € HT pour le tronçon n° 3.

L'agence de l'Eau Loire-Bretagne a présenté son 12ème programme d'intervention pour les années 2025 à 2030.

M. le Président propose de solliciter, pour cette opération, une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au titre de la sécurisation de la distribution de l'Eau Potable dans le cadre d'une alimentation en eau potable de qualité et en quantité suffisante.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 029-252900113-20261015-LOL_15102026_F-DE

Le plan de financement de l'opération se présente comme suit :

Financeurs	Dépense subventionnable HT	Taux	Montant de la subvention sollictée
AELB	1 613 989 €	31 %	500 337 €
Total des aides publiques		31 %	500 337 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage HT		69 %	1 113 652 €

Entendu les explications de M. le Président, le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Président à réaliser la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à cette demande.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Yvon COQUIL.

